



COMITE DE L'EAU ET DE LA BIODIVERSITE

SEANCE PLENIERE DU 28 MARS 2018

Membres électeurs: 30
Membres électeurs présents : 28
Membres électeurs votants : 28
Pouvoirs : 2
Vote : - Pour : 30
- Contre : 0
- Abstention : 0

Délibération N° 2018/02

AVIS CONCERNANT LA DEMANDE DE LABELLISATION RAMSAR DE L'ETANG DE SAINT PAUL

Le Comité de l'eau et de la biodiversité de La Réunion, délibérant valablement,

VU l'article L 213-13-1 du Code de l'Environnement ;

VU l'article R 213-56 du Code de l'Environnement ;

VU l'arrêté préfectoral n°2017-1941/SG/DRECV du 18 septembre 2017 portant désignation des membres du Comité de l'eau et de la biodiversité de La Réunion ;

VU le règlement intérieur du Comité de l'eau et de la biodiversité ;

EMET un avis favorable sur la demande de labellisation RAMSAR de l'Etang de Saint-Paul au titre de la convention relative aux zones humides d'importance internationale particulièrement comme habitats des oiseaux d'eau.

Saint-Denis, le

Le président du
Comité de l'eau et de la biodiversité,